



PJG, Siège et territoire le 12 décembre 2024

## Négociation salariale 2025

Malgré le contexte très difficile dans lequel nous sommes actuellement, la négociation salariale s'est déroulée le 12 décembre. Voici l'**ultime proposition** de la direction :

- **Enveloppe de 3,5%** pour les OETAM et cadres, répartie comme suit :
  - Une **Augmentation Générale de 2%**
  - Augmentation Générale + Augmentation Individuelle pour les coefficients inférieurs à K290 :
    - Meilleurs Contributeurs : 3.2%
    - Bons Contributeurs : 2.8%
  - Augmentation Générale + Augmentation Individuelle pour les coefficients supérieurs ou égaux à K290 :
    - Meilleurs Contributeurs : 3.2%
    - Très Bons Contributeurs : 3.0%
    - Bons Contributeurs : 2.8%
    - Un plancher de 60€ qui concernera tous les salariés qui ont un salaire de base inférieur ou égal à 3000€, soit ~ 30% des salariés
    - Une clause filet de 2% pour 60% des cadres

En cas de **non-signature**, la direction appliquera sa 2ème proposition :

- **Enveloppe de 3 %** pour les OETAM et cadres, répartie comme suit :
  - Une **Augmentation Générale de 1.5 %**
  - Augmentation Générale + Augmentation Individuelle pour les coefficients inférieurs à K290 :
    - Meilleurs Contributeurs : 2.7%
    - Bons Contributeurs : 2.3 %
  - Augmentation Générale + Augmentation Individuelle pour les coefficients supérieurs ou égaux à K290 :
    - Meilleurs Contributeurs : 2.7 %
    - Très Bons Contributeurs : 2,5 %
    - Bons Contributeurs : 2,3%
  - Un plancher de 40€ qui concernera 10% des salariés.

Ce que nous pouvons regretter de cette négociation c'est que la direction n'a aucunement écouté les organisations syndicales, qui réclamaient une augmentation générale conséquente, au vu de la conjoncture actuelle de la société.

De plus, la direction n'a traité aucune mesure annexe revendiquée par l'ensemble des organisations syndicales (ancienneté, prime de quart, prime transport, prime exceptionnelle, MIP, etc...). La direction a également refusé de supprimer la notation PI pour cette année.

**La direction laisse aux Organisations Syndicales jusqu'au mercredi 18 décembre 2024 pour se positionner sur une signature.**

N'hésitez pas à revenir vers nous pour vous exprimer votre position.

## QUAND LES SALAIRES VONT-ILS AUGMENTER ?

VOUS COMPRENEZ MON VIEUX... J'AI UNE FAMILLE  
D'ACTIONNAIRES À NOURRIR MOI...

IL FAUT AVOIR  
LE SENS  
DES PRIORITÉS.

